

Maisons-Alfort, le 20 février 2006

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sur l'évaluation du risque sanitaire relatif au virus *Influenza* aviaire Hautement Pathogène lié aux rassemblements d'oiseaux domestiques ou d'ornement et aux lâchers de pigeons voyageurs ainsi qu'à l'identification des mesures sanitaires appropriées

Rappel de la saisine

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 10 février 2006 par le Ministère de l'agriculture et de la pêche d'une demande de réévaluation des différents avis émis par l'agence, eu égard aux derniers événements relatifs à la situation épidémiologique de l'*Influenza* aviaire, notamment de l'apparition de foyers d'*Influenza* aviaire hautement pathogène à virus H5N1 au Nigeria et la suspicion d'infection à virus H5 sur des cygnes tuberculés en Grèce.

L'Agence est sollicitée par le Ministère de l'agriculture et de la pêche sur quatre questions :

1. « évaluer le risque d'introduction sur le territoire national, par les oiseaux migrateurs, du virus H5N1 hautement pathogène, en précisant la période de retour prévue de ces oiseaux ;
2. préciser, au regard des mesures déjà en vigueur, les mesures de bio sécurité qui devraient être applicables aux oiseaux domestiques ;
3. évaluer le risque sanitaire lié aux rassemblements d'oiseaux domestiques ou d'ornement et aux lâchers de pigeons voyageurs et identifier les mesures sanitaires appropriées concernant ces pratiques ;
4. réévaluer l'opportunité du recours à une vaccination et en préciser, le cas échéant, les conditions et les modalités. »

Les questions 1, 2 et 4 ont été examinées le 14 février 2006 par le groupe d'expertise collective d'urgence « *Influenza* aviaire » réuni par moyens télématiques. Les conclusions de cette expertise figurent dans l'avis 2006-SA-0053 du 14 février 2006.

Avis du groupe d'expertise collective d'urgence « *Influenza* aviaire »

Le groupe d'expertise collective d'urgence « *Influenza* aviaire » s'est réuni le 16 février 2006 par moyens télématiques pour examiner la question 3 relative au « risque sanitaire lié aux rassemblements d'oiseaux domestiques ou d'ornement et aux lâchers de pigeons voyageurs » et a formulé l'avis suivant :

« Contexte et rappel des saisines précédentes »

L'Afssa a été saisie depuis le 20 août 2005 de nombreuses demandes d'évaluation du risque d'introduction de virus *influenza* A H5N1 Hautement Pathogène (HP) à la lumière de l'évolution de la situation épidémiologique en Asie, en Europe, dans les pays situés autour de la Mer Noire, puis récemment suite à l'apparition de cas ou de suspicions d'*Influenza* aviaire HP sur des oiseaux sauvages (cygnes) dans six Etats membres de l'Union Européenne (Autriche, Italie, Grèce, Slovaquie, Allemagne et Hongrie).

Questions posées

Il s'agit d'évaluer le risque sanitaire lié, d'une part, aux rassemblements d'oiseaux domestiques ou d'ornement et, d'autre part, aux lâchers de pigeons. Les mesures sanitaires permettant éventuellement le contrôle de ces risques reconnus, doivent être identifiées.

Méthode d'expertise

L'expertise collective a été réalisée sur la base d'un projet d'avis qui a été présenté, discuté et validé par le groupe d'expertise collective d'urgence « Influenza aviaire », réuni par moyens télématiques, le 16 février 2006.

L'expertise a été conduite sur la base des documents suivants :

- les rapports de notification de l'Office international des épizooties concernant les foyers d'Influenza aviaire hautement pathogène confirmés au 16 février 2006 ;
- annex to the EFSA journal (2005) 2066, 1-21; Animal health and welfare aspects of avian Influenza, adopted on 13/14 september 2005 ;
- note de service DGAL/SDSPA/MCSI/N2003-8175 du 23 octobre 2003 sur les conditions sanitaires pour les expositions et concours de volailles, autres oiseaux et lapins et pour les lâchers de pigeons voyageurs sur le territoire national ;
- note de service DGAL/SDSPA/N2005-8241 du 31 octobre 2005 sur les modalités d'application de l'arrêté ministériel du 24 octobre 2005 relatif à des mesures de protection des oiseaux vis-à-vis de l'Influenza aviaire.

En outre, un représentant du « comité d'expertise scientifique et vétérinaire » de la Fédération française de colombophilie a été entendu le 16 février 2006 par les membres du groupe de travail.

Argumentaire

L'évaluation du risque sanitaire lié aux rassemblements (foires, expositions, concours, toute manifestation concourant au rassemblement d'oiseaux issus de sites d'élevage ou d'entretien différents comme les lâchers de pigeons) suppose une analyse préalable de la capacité que présente chaque espèce d'oiseaux à être infectée par un virus H5N1 hautement pathogène (H5N1HP) (réceptivité) et/ou à présenter la maladie correspondante : l'Influenza aviaire (sensibilité). Il faudrait en outre apprécier la capacité d'excrétion du virus (quantité, durée), notamment chez les oiseaux réceptifs mais non sensibles.

Les rassemblements d'oiseaux mélangent donc des espèces dont le statut vis-à-vis de l'Influenza aviaire HP est très variable. Ils risquent de réunir des oiseaux porteurs sains de virus (espèces réceptives mais non sensibles) et des oiseaux en incubation (espèces sensibles mais non encore malades) et représentent des circonstances privilégiées pour la diffusion de l'agent pathogène.

Compte-tenu de ces données, on peut apprécier le risque que représentent les rassemblements dans un contexte où la probabilité d'introduction d'un virus H5N1 HP ou l'identification d'un premier foyer en France a beaucoup augmenté récemment.

1. Rassemblement d'oiseaux domestiques

Ces oiseaux appartiennent à des espèces toutes réceptives et le plus souvent sensibles. Il existe une contagion très efficace intra et inter-élevages. Les connaissances acquises depuis la caractérisation de l'Influenza aviaire HP, et une nouvelle fois vérifiées au cours de la présente panzootie, montrent que les deux risques majeurs de développement de foyers secondaires à partir d'un foyer index apparaissant dans un élevage sont liés, d'une part, aux mouvements d'animaux vivants, d'autre part, au transfert mécanique de virus

entre élevages par les vecteurs d'échanges que sont les camions, les cages et les personnes.

2. Rassemblement d'oiseaux d'ornement

Ces oiseaux appartiennent à de nombreuses espèces, les psittaciformes (perruches, perroquets...) et les passériformes (serins, canaris...) regroupant une majorité d'entre elles.

Ces espèces font l'objet de contrôles à l'importation depuis les années soixante-dix. De plus, les importations d'oiseaux captifs et de compagnie ont été suspendues jusqu'au 31.05.06 (décisions 2005/759/CE et 2005/760/CE). Elles sont reconnues réceptives à l'infection par les virus de l'Influenza aviaire, en particulier par des virus Influenza aviaire faiblement pathogène (FP). Par ailleurs, le virus H5N1 HP a été isolé à partir de passereaux sauvages (Kou et al. 2005). Enfin, des infections croisées, notamment entre psittaciformes et passériformes, impliquant des virus Influenza aviaire FP ont été prouvées.

Compte tenu du passage, prouvé dans les conditions naturelles, de virus de la maladie de Newcastle à partir de psittacidés en cage à des élevages de basse-cour aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, on peut considérer qu'un risque comparable (sinon supérieur) existe pour les virus Influenza aviaire HP.

3. Le cas de pigeons voyageurs

Les pigeons ont été considérés comme exceptionnellement peu réceptifs aux virus Influenza jusqu'à l'émergence de la lignée asiatique de virus Influenza H5N1 HP.

De nombreuses infections expérimentales avec des virus Influenza aviaire HP ou FP n'ont abouti à des séroconversions que dans un nombre limité de cas, le plus souvent sans excrétion ni lésion spécifique, ni maladie clinique, y compris avec des souches de H5N1 HP asiatique ou H7N7 HP issue de l'épizootie hollandaise de 2003. Ces données ont été confirmées dans les conditions naturelles au cours d'une épizootie d'Influenza aviaire HP à H5N2 en Pennsylvanie (Etats Unis).

Cependant l'isolement de virus H5N1 de pigeons à Hong-Kong a été publié et, en outre, il est fait état de mortalité de pigeons associées à l'isolement de H5N1 HP dans quelques uns des foyers identifiés en Russie et en Turquie ainsi que de l'isolement de virus de sous-type H5 en Irak au cours de l'actuelle progression panzootique de l'Influenza aviaire HP. De plus, les pigeons voyageurs sont appelés à voyager sur de longues distances et on ne peut exclure qu'ils puissent transporter mécaniquement des virus.

Dans notre pays, les pigeons voyageurs restent confinés 23 heures sur 24, hors période de compétition. Ils doivent, pour bénéficier d'une croissance optimale et d'un développement adéquat de leurs qualités sportives, s'exercer quotidiennement à partir du colombier dans des activités qualifiées de « volées d'entraînement et d'orientation de courte durée ». La période de compétition sur de longues distances (entre 70 et 1000 km environ), correspondant à l'appellation « lâchers », s'étend de la mi-avril à la mi-août. Elle comprend, d'une part, des activités dites de « vitesse » (sur des distances comprises entre 70 et 250 km) dans lesquelles les pigeons n'ont pas à se poser au cours du trajet, d'autre part, des activités dites de « demi-fond ou de fond » (250 à 1000 km) dans lesquelles les posés sont d'autant plus nombreux que la distance est importante.

Conclusions et recommandations

Pour les rassemblements des oiseaux domestiques et des oiseaux d'ornement, compte tenu :

1. de l'aggravation notable de la situation épidémiologique européenne en ce qui concerne la diffusion du virus H5N1 HP chez certains oiseaux sauvages ;

2. de la réceptivité d'un grand nombre d'oiseaux, y compris les oiseaux d'ornement, notamment des psittacidés, aux virus Influenza aviaires ;
3. de la capacité des oiseaux d'ornement (historiquement démontrée) à contaminer les élevages de production, notamment ceux de basse-cour (maladie de Newcastle, IAHP en Allemagne ou maladie de Brunswick),

Le groupe d'expertise collective d'urgence « Influenza aviaire » recommande, pour les oiseaux domestiques et d'ornement, l'application de mesures d'interdiction en matière de rassemblement identiques pour les deux groupes, tant que les conditions épidémiologiques le justifient.

Pour les pigeons voyageurs, compte tenu :

1. d'informations préliminaires faisant état d'une réceptivité voire d'une sensibilité nouvelles du pigeon aux souches d'Influenza aviaire H5N1 HP asiatique, alors que l'espèce apparaissait globalement très peu réceptive aux virus Influenza aviaires et qu'elle n'intervenait pas dans leur dissémination ;
2. de la possibilité de transport mécanique des virus Influenza aviaires en situation épizootique,

Le groupe d'expertise collective d'urgence « Influenza aviaire » recommande :

- L'application aux pigeons des mêmes interdictions qu'aux autres oiseaux domestiques et d'ornements en matière de rassemblement ;
- La suspension temporaire jusqu'au début mai 2006 des lâchers de pigeons pour participation aux compétitions sportives. Cependant, les volées d'entraînement et d'orientation à proximité immédiate du colombier et sous la supervision directe du propriétaire pourraient rester autorisées ;
- Cette recommandation spécifique devrait être réexaminée en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique relative à l'Influenza aviaire en France et dans l'Union Européenne.

Principales références bibliographiques

Kaleta EF, Honicke A (2004). Review of the literature on avian Influenza A viruses in pigeons and experimental studies on the susceptibility of domestic pigeons to Influenza A viruses of the haemagglutinin subtype H7. *Dtsch Tierarztl Wochenschr.* 111(12):467-72. Review.

Kou Z, Lei FM, Yu J, Fan ZJ, Yin ZH, Jia CX, Xiong KJ, Sun YH, Zhang XW, Wu XM, Gao XB, and Li TX (2005). New Genotype of Avian Influenza H5N1 Viruses Isolated from Tree Sparrows in China. *J. Virol.* 79 (24):15460-15466.

Liu M, Guan Y, Peiris M, He S, Webby RJ, Perez D, Webster RG (2003). The quest of influenza viruses for new hosts. *Avian Dis.* 47(3 suppl):849-56.

Panigraphy B, Senne DA, Pedersen JC, Shafer AL, Pearson JE (1996). Susceptibility of pigeons to avian Influenza. *Avian Dis.* 40(3):600-4.

Perkins LE, Swayne DE (2002). Pathogenicity of a Hong Kong-origin H5N1 highly pathogenic avian Influenza virus for emus, geese, ducks, and pigeons. *Avian Dis.* 46(1):53-63.

Mots clés : Influenza aviaire, pigeons, oiseaux d'ornement, oiseaux domestiques »

Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments

Tels sont les éléments d'analyse que l'Afssa est en mesure de fournir en réponse à la saisine du Ministère de l'agriculture et de la pêche sur l'évaluation du risque sanitaire lié aux rassemblements d'oiseaux domestiques ou d'ornement et aux lâchers de pigeons voyageurs et sur l'identification des mesures sanitaires appropriées concernant ces pratiques.

Pascale BRIAND

27-31, avenue
du Général Leclerc
BP 19, 94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 50
Fax 01 49 77 26 13
www.afssa.fr

REPUBLIQUE
FRANÇAISE